

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 13 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 09

de présents 06

de votants 08

L'an deux mille vingt-trois et le treize octobre à 19 heures et 05 minutes ;

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire,

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;
M. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;

Absents représentés : M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Mme Christine MESSAGER ;

Mme Céline BARRE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2023-10-026

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

CONTRAT D'APPRENTISSAGE :
ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2023.06.018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en juin 2023, le conseil municipal avait décidé d'avoir recours à un contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans (délibération N°2023.06.018).

Il précise que malheureusement, la commune n'a pas pu obtenir de subvention pour diminuer le coût de cette formation et que celle-ci n'est pas en capacité financière de mettre en œuvre ce contrat d'apprentissage.

Monsieur le Maire propose, en accord avec la famille, d'abroger cette délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

❖ **ABROGE** la délibération N°2023.06.018 du 23 juin 2023 ;

❖ **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Christine MESSAGER



Le Maire,
Serge CONSTANS

